

COMMUNE DE VABRES L'ABBAYE
DÉLIBÉRATION : 2025-060
Code matière : 4.1.1

COMMUNE DE VABRES L'ABBAYE

**Département de l'Aveyron
Arrondissement de Millau
Canton de Saint-Affrique**

Nombre de Conseillers en exercice : 13
de Présents : 12
de Votants : 13

Vote : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

**Extrait du Registre
Des délibérations du Conseil Municipal
Séance du Mercredi 26 Novembre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six novembre à 18h30, le conseil municipal de Vabres l'Abbaye, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Frédéric ARTIS, maire.

Étaient présents : M. Frédéric ARTIS, Mme Géraldine ARTIS, M. Arnaud BERNARD, Mme Catherine CADENET, M. Gérard CAILHOL, Mme Myriam ESPERANCE, Mme Laure GARRIBOTTO, Mme Isabelle NEGRE, M. Gaëtan PRIVAT, M. Sébastien ROUSTAN, Mme Marie-Claude SIRE, M. Jean-François VIDAL.

Procuration : M. Loïc MARAVAL à Mme Géraldine ARTIS

Secrétaire de séance : Mme Isabelle NEGRE

Objet : Création d'emploi permanent.

Vu l'article L313-1 du code général de la fonction publique ;

Vu le tableau des effectifs ;

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la liste d'aptitude au grade de rédacteur par voie de promotion interne dérogatoire, il convient de renforcer les effectifs du service administratif.

Le Maire, propose à l'assemblée :

La création d'un emploi de rédacteur à temps complet, pour exercer les fonctions de secrétaire générale de mairie à compter du 01 Décembre 2025,

Le tableau des emplois est ainsi modifié :
Accusé de réception en préfecture
012-211202866-20251126-2025060-DE
Reçu le 27/11/2025

COMMUNE DE VABRES L'ABBAYE

DÉLIBÉRATION : 2025-060

Code matière : 4.1.1

Filière : Administrative,

Cadre d'emploi : Rédacteur territorial,

Grade : Rédacteur : - ancien effectif : 0

- nouvel effectif : 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget

ADOpte : à l'unanimité des membres présents

Fait et délibéré à Vabres l'Abbaye, les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme

